

Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn

Séance du 23/02/2026

Date de la convocation :
17/02/2026
Date d'affichage :
17/02/2026

Nombres de membres :
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 31

L'an 2026 et le 23 février à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle des fêtes de Hégeney sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Présents : ISEL Roger

Titulaires :

MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CRONMULLER Martine, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine, STURM Céline (*à partir de 18h57 point 5*),

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLIPFEL Jean-Louis, MALL Philippe, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, M SCHMITT André, SCHNEIDER Francis (*à partir de 18h50 point 4*), TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WERNERT Stéphane.

Suppléants avec délégation vote :

MM. : ROMIAN Serge représente SCHERTZ Christophe,

Suppléants sans délégation vote :

MM. : OSTER Rémy, ROCCHI Jacques, ROS Jean-Charles, SCHAEFER Marc

Elus titulaires excusés – procuration ou représenté par le suppléant :

MME : STURM Céline donne procuration à BASTIAN Marc (*jusqu'à 18h57 point 5*), WALTER Clarisse donne procuration à M CUNTZ Freddy, WEINLING HAMEL Elisabeth.

MM : KLEIN Mathias donne procuration à M TRITSCHBERGER Hervé, SCHERTZ Christophe représenté par ROMAIN Serge, SCHNEIDER Francis (*jusqu'à 18h50 ; point 4*), SIEDEL Dominique donne procuration à ISEL Roger, SITTER Pierrot.

Elus suppléants excusés :

MM : DEUTSCH Laurent, HEBTING Benoit, HOCH Georges, JUNG Jean-Yves.

Elus absents :

Titulaires :

MM : RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique,

MME : SCHALL Nathalie

Suppléants :

MME MESSER Caroline

MM : FISCHER Alain, JOTZ Ludovic, HERRMANN Pierre, WEHRUNG Freddy

Secrétaire de séance :

Mme Lysiane DUDT

Réf : 002.2026
Vote : A l'unanimité
Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant l'exécution des budgets de l'exercice 2025 (réalisations), ainsi que les décisions budgétaires modificatives et les virements de crédits,

Considérant le projet de compte financier unique de l'exercice 2025,

Considérant les propositions d'affectations de résultat, de reprise des résultats,

Considérant les propositions de budget de l'établissement pour l'exercice 2026, composé d'un budget principal et de plusieurs budgets annexes,

Considérant les propositions de tableaux annexes au budget n° 1 (tableau des contributions) et 2 (tableau des écritures internes) au budget principal,

Considérant les propositions d'évolution des taux et coefficients des impôts directs locaux pour l'exercice 2026,

Considérant les propositions de provisions et opérations sous mandat pour l'exercice 2026,

Considérant les prévisions d'opérations envisagées pour l'exercice 2026,

Vu le rapport budgétaire mis à disposition des élus communautaires préalablement à la réunion (rapport de présentation du présent conseil),

Considérant les présentations faites en séance et les débats qui en ont suivi,

Vu l'avis du conseil des maires et du bureau exécutif,

Entendu l'exposé des vice-présidents,

Entendu l'exposé du président M. Roger ISEL et de l'ensemble des vice-présidents,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De prendre acte de la présentation des comptes de l'exercice 2025, des orientations et du projet de budget de l'exercice 2026, ainsi que des perspectives financières des années suivantes, issue du rapport relatif au débat d'orientation budgétaire,**
- **De demander au président de proposer à l'occasion du prochain conseil communautaire un budget tenant compte du débat d'orientation budgétaire,**
- **De prendre acte des propositions du président et des membres du bureau exposés lors du débat d'orientation budgétaire, en retenant notamment**
De prendre acte des propositions du président et des membres du bureau exposés lors du débat d'orientation budgétaire, en retenant notamment :
 - **La poursuite des actions en cours et nouveaux projets présentés,**
 - **La fixation du produit appelé de la taxe GEMAPI à 180 000 €,**

- **La fixation des taux de la fiscalité directe locale identiques à 2025,**
- **De prendre acte qu'aucune demande particulière a été exprimée lors du débat d'orientation budgétaire par des conseillers communautaires,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 24/02/2026

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le secrétaire de séance,
Lysiane DUDT

Le président,
ISEL Roger